

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD341

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Les dispositions prévues par l'arrêté du 31 octobre 2017 fixant la forme de présentation complémentaire à la déclaration nutritionnelle recommandée par l'État en application des articles L. 3232-8 et R. 3232-7 du code de la santé publique, publiées au JORF n°0257 du 3 novembre 2017, sont rendues obligatoires à compter de la promulgation de la présente loi.

L'arrêté du 31 octobre 2017 fixant la forme de présentation complémentaire à la déclaration nutritionnelle recommandée par l'État en application des articles L. 3232-8 et R. 3232-7 du code de la santé publique est modifié en fonction.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis 1960, les ménages consacrent à l'alimentation une part de plus en plus réduite de leurs dépenses de consommation : 20 % en 2014, (232 milliards d'euros, soit 3600 euros par habitant et par an), contre 35 % en 1960 où l'alimentation constituait le principal poste de dépense des ménages. D'après l'INSEE, la composition du panier alimentaire s'est modifiée conjointement au modèle agricole, au profit des produits transformés et aux plats préparés. Ainsi, depuis 1960, la consommation de plats préparés s'accroît de 4,4 % par an en volume par habitant. Bien que les récents scandales sanitaires, de viande de cheval dans les lasagnes ou d'œufs contaminés au Fipronil ne précipite pas les entreprises incriminées vers la faillite.

En France, selon les données de la Sécurité sociale, on comptait, en 2010, 539.083 décès, dont environ 36 % pouvaient être attribués directement ou indirectement à une mauvaise alimentation (24 % pour les maladies cardiovasculaires, 10 % pour le cancer et 2 % pour le diabète). Un tiers des décès est donc lié directement ou indirectement à une mauvaise pratique alimentaire.

Au-delà des impacts sanitaires et de l'émergence de pathologies chroniques, l'alimentation industrielle de notre société a des impacts sociaux et environnementaux non négligeables. Le grand

déménagement du monde orchestré par la mondialisation alimentaire et ses corollaires que sont la production de masse, la pression sur les prix, les marges et les délocalisations fragilisent la souveraineté alimentaire des nations autant qu'elles accroissent les émissions de gaz à effet de serre.

Des mesures fiscales spécifiques comme la taxe sur les sodas ont été votées à l'assemblée nationale. Des projets d'étiquetage également, tels que permis par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 qui a inscrit dans le droit la possibilité de recommander un système d'étiquetage nutritionnel pour faciliter le choix d'achat du consommateur, au regard de la composition nutritionnelle des produits. Le nutri-score adopté en début d'année 2017, malgré les vives oppositions de l'industrie agroalimentaire, reste pour autant facultatif ! Rendre obligatoire le Nutriscore sera donc un premier pas vers l'intérêt général.